



Plainte avec nom divulguer

Par **Alespao**, le **02/09/2019** à **14:20**

Bonjour,

je travail en commerce et nous avons constater un vol à l'étalage d'une cliente que l'on connais bien. De ce fait ma chef m'a demander de me rendre à la police pour porter plainte contre cette dame en question. Or lors de la plainte j'expliquais bien à la policière qu'à aucun moment je ne voulais que mon nom sorte auprès de la dame accuser, puisque je portais plainte au nom de ma directrice, qui elle voulais porter plainte au nom du magasin. La policière m'assurer qu'a aucun moment la dame accuser n'aurait accès à mon identité. Or ce jour, mes collègues ont reçus un appel de la dame contre qui j'ai porter plainte, me demandant d'urgence suite à cette affaire. A t'elle le droit de me contacter? Et surtout la police avait elle le droit de lui divulguer mon identité alors qu'elle m'avais bien assurer que mon nom ne serait à aucun moment cité ?

J'aimerais connaître mes droits vis à vis de cela.

Merci par avance pour vos réponses ?

Par **Visiteur**, le **02/09/2019** à **14:53**

Bonjour

Votre employeur n'est pas bien informé, visiblement, car pour un dépôt de plainte, même en représentation de l'employeur, l'identité et la qualité du déposant sont nécessaires et figurent au PV.

De plus, il faut un document vous y autorisant, délivré par l'employeur.

Par **Alespao**, le **03/09/2019** à **00:46**

Merci pour votre réponse Pragma, en effet je sais que mon identité figurais sur le PV, la n'est pas ma question. Ce que je demandais moi, c'est si oui ou non, la police avait le droit de donner mon nom à la personne contre qui j'ai porter plainte au nom de ma chef. Car comme je le disais plus haut la police a pris mon dépôt de plainte (d'ailleurs sans aucun document de mon employeur m'y autorisant mais ça n'a à priori poser aucun problème pour la police) en

me disant que la personne contre qui je venais déposer la plainte ne le verrais jamais et ne verrais par conséquent jamais mon identité. Or je me rend compte que ce n'est pas le cas puisqu'elle m'appelle pour me parler ce jour.

Alors avait elle le droit de montrer mon identité.. je n'y connais rien je ne sais pas comment cela fonctionne ! Et cette dame a t'elle le droit de m'appeler pour me parler sur mon lieu de travail?

Merci encore pour votre réponse peut être aurait vous un peu de temps encore pour m'éclairer Un peu plus..

Bien à vous